

Édition spéciale De Fil en Filles



Comité de la
Condition féminine



FÉDÉRATION DES EMPLOYÉES ET
EMPLOYÉS DE SERVICES PUBLICS

Présentation du comité de condition féminine FEESP

Présidente :

Stéphanie Gratton (Syndicat du personnel de soutien de la Seigneurie des Milles Îles CSN)

Membres du comité :

Linda Boisclair (Syndicat des employées et employés de Gaz Métro CSN)

Sylvie Tremblay (Association professionnelle du personnel administratif - CSN)

Responsable politique : Nathalie Arguin

Conseillère syndicale : Marie-Ève Pinard

Employée de bureau : Manon Roberge



Pour rejoindre le comité:

Adresse courriel : feesp.montreal3@csn.qc.ca

Téléphone : 514 598-2204

Mot de la présidente

Bonjour à toutes et à tous,

Je profite de cette occasion pour vous souhaiter la bienvenue à ce conseil fédéral. L'idée d'une édition spéciale du Fil en Filles émane d'une consultation du réseau-femme FEESP que le comité a par la suite intégré dans son plan de travail. Par cette édition spéciale, nous souhaitons conscientiser et informer l'ensemble des délégué-es que l'égalité n'est pas atteinte. Pire, certains des acquis gagnés de hautes luttes sont menacés! Dans cette première édition spéciale, nous aborderons la question de l'avortement.

Finalement, j'aimerais porter à votre attention que notre plan de travail, ainsi que tous les travaux du comité sont accessibles sur le site internet de la FEESP sous l'onglet comité de la condition féminine.

Syndicalement,

Stéphanie Gratton
Présidente du comité de la condition féminine FEESP

Mot de la responsable politique

Camarades,

Je tiens à saluer l'initiative des membres du comité de la condition féminine de la Fédération qui s'est donné comme objectif de démontrer la pertinence de militer en condition féminine, même en 2013. Et c'est bien connu, pour savoir où l'on va, il faut savoir d'où on vient.

L'idée de produire une édition spéciale du bulletin « De Fil en Filles » a été développée afin d'informer les délégué-es sur l'histoire des luttes des femmes. Cette première édition aborde, entre autres, la question de l'avortement. S'il faut donner un exemple pour démontrer que les droits ne sont jamais complètement acquis, c'est bien celui-là. Nous devons toutes et tous demeurer vigilant-es et continuer de revendiquer afin de vivre un jour dans une société réellement égalitaire en droits, mais surtout en faits.

Solidarité!

Nathalie Arguin
Secrétaire générale FEESP

Un peu d'histoire sur les luttes féministes : La décriminalisation de l'avortement au Canada

Le 28 janvier dernier étaient célébrés les 25 ans de la décriminalisation de l'avortement au Canada.

« Au Québec, la population, les institutions politiques ainsi que les services de santé sont unanimes pour reconnaître que la décision concernant la poursuite ou non d'une grossesse appartient aux femmes. C'est une importante victoire pour la liberté et la sécurité des femmes » déclare Alexa Conradi, présidente de la FFQ.

La population appuie majoritairement le mouvement féministe sur ces questions (selon la Fédération du Québec pour le planning des naissances, plus de 80 %). « Et cet appui ne faiblit pas, annonce leur présidente. Ceci explique pourquoi les 44 motions et projets de loi visant à rouvrir le débat sur l'avortement présentés depuis 25 ans à la Chambre des communes ont échoué. » Aucun discours anti-choix n'a réussi à justifier pourquoi les femmes devraient être écartées des décisions concernant leur vie et leur corps.

Malheureusement, cela n'arrête pas les conservateurs qui investissent leurs énergies à nuire aux femmes plutôt qu'à améliorer leurs conditions. Nous pensons à M. Warawa qui cherche à affaiblir la situation actuelle sous le prétexte de « protéger les filles » avec sa motion 408. Ou à Rona Ambrose, qui a perdu sa légitimité en votant « oui » à la motion 312 de M. Woodworth. « Les Conservateurs doivent cesser leurs hostilités envers les femmes » d'affirmer la porte-parole.

Rappelons que c'est en janvier 1988 que l'avortement est décriminalisé au Canada. Le docteur Morgentaler étant en procès depuis 1983 à la suite de l'ouverture d'une clinique d'avortement en Ontario, c'est finalement la Cour suprême du Canada qui prononce son acquittement et abroge le Code criminel pour en retirer l'article 251. Il est donc désormais reconnu que l'intégrité physique et émotionnelle des femmes passe par leur droit à disposer de leur corps et, donc, par le droit de choisir l'avortement.

On n'oubliera pas également de rappeler « l'affaire Chantale Daigle ». En 1989, une femme enceinte décide de quitter son conjoint violent, Jean-Guy Tremblay. Ce dernier obtient, à la suite de procédures judiciaires, une injonction interdisant à son ex-petite amie de se faire avorter au nom des supposés « droits à la vie du fœtus » et « droits du père » sur sa progéniture. Celle-ci obtiendra gain de cause à la Cour suprême du Canada, mais elle n'attendra pas ce verdict pour agir. Enceinte de 21 semaines, elle choisit de défier la loi et d'organiser son avortement aux États-Unis.

Source : **FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC**. *Les 25 ans de la décriminalisation de l'avortement : le libre-choix bien ancré* (en ligne), 28 janvier 2013. (<http://www.ffq.qc.ca/2013/01/les-25-ans-de-la-decriminalisation-de-lavortement/>)

Campagne d'éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada Rona Ambrose

Récapitulatif des évènements

Le 26 septembre dernier, lors du vote de la motion M-312, à la surprise générale, la ministre de la Condition féminine du Canada, Rona Ambrose, a pris position pour la mise en place d'un comité destiné à discuter du statut juridique du fœtus à la lumière des avancées scientifiques, ce qui aurait ouvert de nouveau la porte à un débat sur l'avortement. La ministre a justifié son choix par un message Twitter : « j'ai soulevé des préoccupations de manière répétée quant à la discrimination des filles par la sélection prénatale par avortement, a-t-elle déclaré. Pas besoin de loi, mais nous devons être conscientisés! »

Comme le monde est bien ordonné, la même journée, le député conservateur M. Warawa (Langley) déposait une motion proposant que « La chambre condamne la discrimination exercée contre les femmes au moyen d'avortements sexo-sélectif. » Il ne fait aucun doute que cette motion est une nouvelle tentative de ramener le débat sur la place publique en utilisant des arguments sensationnalistes, voire même potentiellement racistes et xénophobes sous le couvert de la défense des droits des femmes...

Il est consternant de constater que, 25 ans après le jugement Morgentaler décriminalisant l'avortement, les attaques pour revenir sur ce droit fondamental continuent (plus de 45 motions visant l'avortement ont été déposées depuis 1998).

Toujours est-il que, suite au vote de la ministre, la Fédération du Québec pour le planning des naissances, en partenariat avec la Fédération des femmes du Québec, le Centre de santé des femmes de Montréal et l'R des centres de femmes a décidé de l'aider à réviser les arguments en faveur du libre-choix. Aussi, pendant huit semaines, Rona Ambrose a reçu des centaines (747 au dernier décompte, le 18 décembre) de lettres, fax, messages Facebook et courriels lui rappelant pourquoi il est important pour les femmes de pouvoir choisir si et quand elles souhaitent devenir mères. Preuve s'il en est que les Canadiennes et les Canadiens sont toujours mobilisés et prêts à agir pour défendre leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive!

Dans le contexte actuel de montée des conservatismes, la ministre de la Condition féminine va devoir être solidement outillée si elle souhaite vraiment, comme le veut son poste, représenter et défendre les droits des femmes vivant au Canada, un de ceux-là étant le libre-choix.

Source : **FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES**. *Semaine 7, La mobilisation continue! Ne lâchons pas notre ministre!* (en ligne), 3 décembre 2012. (<http://www.fqpn.qc.ca/contenu/pdf/FR-mobilisation-campagne-RAmbrose.pdf>)

Dans les années soixante, quelle était la principale cause d'hospitalisation des femmes au Canada ?

- La tuberculose
- Les avortements clandestins
- Les accouchements

En 1966, l'avortement est la principale cause d'hospitalisation des femmes avec 45 482 admissions, et, en 1962, il avait atteint le chiffre record de 57 617 admissions. Il y a toujours eu et il y aura toujours des avortements, la question qu'il importe de se poser est : ces avortements auront-ils lieu dans des conditions sécuritaires?

L'avortement est décriminalisé depuis 25 ans au Canada
Mais ce droit fondamental est constamment remis en question
Mobilisons-nous pour le préserver !



FÉDÉRATION
DU QUÉBEC
POUR LE PLANNING
DES NAISSANCES



Le nombre d'avortement est en augmentation au Canada

Vrai

Faux

Comme dans la majorité des pays où la contraception est accessible et l'avortement décriminalisé, le taux d'avortement au Canada est relativement stable, avec une tendance à la baisse au cours des dix dernières années. L'avortement restera cependant toujours nécessaire puisqu'il n'existe AUCUN moyen de contraception fiable à 100%.

De plus, il est hautement improbable qu'aucun oubli ou incident de contraception n'ait lieu sur une période de fertilité de plus de 30 ans.

L'avortement est décriminalisé depuis 25 ans au Canada
Mais ce droit fondamental est constamment remis en question
Mobilisons-nous pour le préserver!



FÉDÉRATION
DU QUÉBEC
POUR LE PLANNING
DES NAISSANCES



Les personnes qui défendent le libre-choix souhaitent

- Que toutes les femmes utilisent la pilule contraceptive
- Que chaque femme puisse prendre, sans jugement ni contrainte, des décisions éclairées quant à sa santé sexuelle, maternelle et reproductive

Être pour le libre-choix, c'est laisser à chaque femme le pouvoir de décider, en accord avec sa réalité et ses valeurs ce qui est le mieux pour elle dans le domaine de sa santé sexuelle, maternelle et reproductive. C'est lui offrir des informations, des options et respecter ses choix. Mais c'est aussi porter des revendications telles que la revalorisation des prestations sociales, l'augmentation du nombre de places en garderie ou le contrôle du prix des loyers, entre autres. Bref, toute une série de mesures qui favorisent l'autonomie et la sécurité financière, afin que chaque femme puisse réellement choisir sa maternité et élever dans la dignité le ou les enfants qu'elle met au monde. La santé reproductive est indissociable de la justice sociale.

L'avortement est décriminalisé depuis 25 ans au Canada
Mais ce droit fondamental est constamment remis en question
Mobilisons-nous pour le préserver!



FÉDÉRATION
DU QUÉBEC
POUR LE PLANNING
DES NAISSANCES





Statistiques fédératives

Membres des syndicats affiliés à la FEESP :
56 000 membres, 52 % de femmes

Bureau fédéral :

14 personnes
6 femmes et 8 hommes, donc 42,86 % femmes

Secteurs et comités de la FEESP :

35 personnes
15 femmes et 20 hommes, donc 43 % de femmes